

Zeitschrift:	Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten = Association Suisse des Professeurs d'Université
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten
Band:	6 (1980)
Heft:	2
Artikel:	L'augmentation croissante du nombre d'étudiants dans nos universités compromet-elle la qualité de l'enseignement et de la recherche? : Si oui, quelles mesures prendre?
Autor:	Rivier, Dominique
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-894356

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'augmentation croissante du nombre d'étudiants dans nos universités compromet-elle la qualité de l'enseignement et de la recherche? Si oui, quelles mesures prendre?

Dominique Rivier, ancien Recteur de l'Université de Lausanne

1. Préambule et plan

Sous sa forme délibérément simpliste et quelque peu provocante, la question posée dans le titre de cet exposé masque la complexité des problèmes liés à la situation qui caractérise aujourd'hui la plupart des universités suisses¹⁾. Certes, l'augmentation remarquablement régulière des effectifs d'étudiants dans l'ensemble de ces universités durant les deux dernières décennies apparaît comme un phénomène de première ampleur, d'ailleurs commun à la grande majorité des pays industrialisés²⁾.

Toutefois, l'importance de cet accroissement ne doit pas faire oublier qu'il s'agit là d'un phénomène purement quantitatif. A bien des égards, certaines des causes et des implications qualitatives de cette croissance apparaissent comme autrement lourdes de conséquence pour nos universités. C'est notamment le cas de certains phénomènes de nature sociopolitique, comme la démocratisation des études, lesquels influent tout autant sinon davantage sur la qualité de l'enseignement et de la recherche.

C'est pourquoi, dès lors qu'il est question de rechercher des actions concrètes en vue d'améliorer la situation dans nos universités, il semble difficile de ne pas considérer l'ensemble des phénomènes qui, aujourd'hui caractérisent cette situation.

Quant à ces actions de redressement qu'il conviendrait d'entreprendre, on ne saurait les définir qu'en fonction d'objectifs clairement posés. Pour l'auteur de ces lignes, ils se résument à celui-ci: sauvegarder l'essentiel de nos universités, à savoir la possibilité pour elles de s'acquitter convenablement de leur mission originelle, spécifique et irremplaçable: approfondir et transmettre les connaissances.

Dans ces actions urgentes de sauvegarde et de réforme, il apparaît que les universités - et singulièrement leurs professeurs - ont un rôle de premier plan à jouer. Susciter parmi les membres du corps enseignant cette prise de conscience d'une responsabilité accrue envers l'institution - et, à travers elle - envers la société et le pays qu'ils servent, tel est l'un des objectifs de cet exposé, dont le plan est le suivant:

1. Préambule et plan
 2. Les tendances dominantes dans l'évolution présente des universités
 3. Les conséquences de ces tendances pour l'enseignement et la recherche
 4. Comment faire face à la situation?
 5. Un défi aux universités.
2. Les tendances dominantes dans l'évolution présente des universités suisses
-

Schématiquement, et pour les besoins de cet exposé, on peut ramener à quatre les principaux phénomènes caractérisant l'évolution actuelle des universités suisses. Ce sont:

- un élargissement considérable et continu de la population étudiante,
- une adaptation tardive des effectifs et des structures du corps enseignant à cet élargissement,

- une extension des tâches dévolues aux universités,
- un plafonnement progressif des dépenses pour les universités.

2.1. L'élargissement de la population étudiante de nos universités est - c'est bien connu - la conséquence de l'élargissement de la demande sociale vers l'enseignement supérieur. Cette dernière a son origine dans trois phénomènes distincts. Premièrement la vague démographique d'après guerre, qui a atteint son point culminant en 1964; seconde-ment, la démocratisation des études, qui a commencé avec l'ouverture de l'enseignement secondaire à toutes les classes de la population et qui s'est continuée avec la diversification des types de maturité; troisièmement enfin, l'attribution de nouvelles fonctions à l'université, fonc-tions sociales et culturelles principalement, qui tendent à faire de l'institution un supermarché du savoir dont l'accès n'est plus réservé aux seuls bénéficiaires d'une formation secondaire supérieure.

C'est le lieu de souligner que les augmentations d'effectifs d'étudiants ont été très variables en ampleur suivant la direction des études. De 1965 à 1979, cet accroissement a été modeste dans les écoles polytechniques (1,5 % de croissance moyenne annuelle), moyen dans les facultés de sciences naturelles (3,3 %), de médecine (4,4 %) et de sciences économiques et sociales (4,3 %) et très important dans les facultés des humanités (plus de 6 % par an). (Statistique du SIUS: contributions à la statistique suisse, pages 60-64, Berne 1979-80).

2.2. L'adaptation des effectifs et des structures du corps enseignant est une conséquence directe, non seulement de l'augmentation des effectifs d'étudiants, mais aussi de l'explosion des savoirs. Pour y faire face en un temps où l'introduction d'un numerus clausus était politiquement périlleuse, les autorités responsables se sont en général

vu contraintes d'improviser des ajustements tardifs, le temps ayant manqué pour procéder aux nécessaires réformes en profondeur. C'est ainsi par exemple que, pour des raisons de prestige, de compétence, d'économie ou simplement d'opportunité, plutôt que de multiplier les chaires, on a préféré créer des postes d'enseignants subalternes. D'où l'émergence, au sein de l'Université, d'un corps intermédiaire influent dont le statut ne correspond pas toujours aux responsabilités qui lui sont dévolues. Certes, conséquence des contraintes quantitatives imposées par l'organisation de travaux pratiques exigeant la mise à disposition de places de travail en nombre suffisant, les écoles polytechniques et les facultés des sciences ont en général mieux surmonté ces difficultés d'adaptation: les chaires y ont progressivement cédé la place à des "départements" à direction plus ou moins collégiale. Mais ailleurs les choses ont parfois évolué de façon bien différente. C'est ainsi que, conséquence de la politique erratique des facultés en la matière, l'accroissement du nombre des enseignants n'a pas été adapté partout de la même façon aux effectifs d'étudiants. Si, de 1967 à 1976, le taux d'encadrement (nombre moyen d'enseignants "équivalent plein temps" - assistants non compris - pour 100 étudiants) a passé de 4,53 à 5,60, c'est-à-dire de 2,5 % par an pour l'ensemble des universités, la variation relative du taux d'encadrement a connu des fluctuations considérables d'une direction d'études à l'autre: accroissement modéré pour les facultés des sciences (+ 3,4) et pour les écoles polytechniques (2,6), accroissement considérable pour les facultés de sciences économiques et sociales (+8,6) (sic!) et la médecine (5,3); en revanche, diminution spectaculaire du taux d'encadrement dans les facultés des humanités (- 2,1), et singulièrement dans les facultés de droit (-5) où le taux d'encadrement est actuellement tombé à 1 professeur équivalent plein temps pour 50 étudiants! (Troisième rapport du Conseil Suisse de la Science, Berne 1978, chapitre 4.2.3).

2.3. L'extension des tâches dévolues à l'Université traduit les nouvelles conceptions que la société tend à se faire des "finalités de l'Université", notamment sous l'influence de l'intelligentsia des sociologues et des politologues de tout poil. Le fait que ces conceptions ont été adoptées par les porte-paroles influents de grandes organisations internationales comme l'UNESCO ou l'OCDE, leur a donné du poids auprès des politiques et des hauts fonctionnaires jusque dans notre pays. C'est ainsi que dans de larges milieux, on ne craindrait pas de voir l'Université se transformer en une institution d'éducation largement ouverte à tous les âges et à toutes les disciplines; des voix se sont aussi élevées dans d'autres milieux pour qu'elle s'occupe à multiplier et intensifier ses services à court terme à la société: transferts de savoirs et des savoir-faire aux entreprises privées et publiques, mise des biens de connaissance et de culture à disposition des communautés locale ou régionale, contributions de tout genre au "mieux être" de la société et de ses membres.

2.4. Quant au plafonnement progressif des dépenses des universités, il s'agit d'une dure réalité à laquelle toutes les hautes écoles de ce pays sont à ce jour confrontées. Durant la période qui va de 1967 à 1976, les dépenses publiques pour les universités suisses (exploitation et investissements) ont passé de 456 millions à un milliard et quelque 572 millions de francs. Compte tenu de la variation de l'indice des prix à la consommation, cela correspond à une augmentation moyenne des ressources de 7,4 % par an. Or, entre 1976 et 1978, ces dépenses n'ont augmenté que de 88 millions, ce qui correspond à une augmentation de 2,4 % seulement. Et depuis, certaines universités du pays doivent faire face à une diminution de leurs ressources, tendance qui, à moins d'un changement de politique bien improbable, va durer plusieurs années encore³⁾. (La Vie économique, volumes 1969-1980, Berne).

3. Les conséquences pour l'enseignement et la recherche

La brève analyse qui précède montre que, pour répondre à la question "L'augmentation croissante du nombre d'étudiants dans nos universités compromet-elle la qualité de l'enseignement et de la recherche?" il faut considérer l'ensemble de l'évolution actuelle de nos universités, dont l'augmentation des effectifs d'étudiants ne constitue qu'un parmi d'autres phénomènes importants. Et ce qui affecte aujourd'hui la qualité de la recherche et de l'enseignement, c'est bien plus la rencontre de ces phénomènes que l'un ou l'autre d'entre eux, pris séparément.

L'histoire mouvementée des universités aussi bien que l'étude comparée des variations de l'institution universitaire à travers le monde d'aujourd'hui montrent, pour s'acquitter valablement de sa mission originelle - développer, approfondir et transmettre la connaissance - l'Université doit jouir de la liberté de penser, chercher, enseigner et apprendre, afin de constituer cet indispensable espace où les lois de l'esprit règnent sans partage. C'est là une condition sans laquelle l'institution universitaire ne tarde pas à s'étioler et dégénérer. Or, tous les phénomènes que nous avons reconnus ci-dessus comme caractéristiques de l'évolution présente des universités suisses, tous ces phénomènes agissent dans le même sens d'une diminution de cette liberté fondamentale, ce qui porte atteinte à la recherche et à l'enseignement. C'est là un fait significatif qu'il vaut la peine d'analyser de plus près.

3.1. L'élargissement de la population étudiante - qu'il s'agisse de l'augmentation des effectifs, du nivèlement des formations antérieures ou encore de l'étalement des motivations - entraîne une surcharge des activités d'accueil, surcharge qui peut être acceptée par les professeurs, seulement au détriment des activités essentielles de

recherche et d'enseignement supérieur proprement dit. Le phénomène n'est pas seulement ressenti par le corps enseignant: plus qu'autrefois, les étudiants doivent consacrer un temps précieux à se faire aux exigences de l'enseignement universitaire, quand ce n'est pas à gagner pour financer leurs études.

3.2. L'adaptation tardive des effectifs et de la structure du corps enseignant a des effets de même nature sur les activités de recherche et d'enseignement. Le plus souvent, les forces destinées à renforcer le corps enseignant arrivent seulement lorsque la pléthore d'étudiants a déjà déployé ses effets néfastes, et la précipitation qui s'en suit nuit inévitablement à la préparation et au déroulement de l'enseignement. Quant à la recherche, c'est en général la dernière servie, non seulement en période de crise, mais déjà lorsque sont ressentis les premiers effets d'une insuffisance de taux d'encadrement. Au surplus, l'impression d'une certaine "prolétarisation" et les soucis pour l'avenir ressentis parfois au sein du corps intermédiaire ne sont guère favorables au climat de liberté si nécessaire pour la qualité de l'enseignement et de la recherche. Plus grave encore, cette atmosphère d'insatisfaction encourage le fonctionnarisme dans le corps intermédiaire quand elle ne le conduit pas sur les voies de la syndicalisation.

3.3. Si l'extension continue des tâches dévolues à l'Université est conforme aux conceptions "à la mode" des finalités de l'institution universitaire, elle n'est évidemment favorable ni à l'enseignement, ni à la recherche. L'obligation nouvelle d'enseigner à des "étudiants" de tous âges et de toutes formations, en fonction d'objectifs sociopolitiques plutôt que scientifiques ou pédagogiques, ne peut que porter préjudice à ces activités. En effet, non seulement cette obligation tend à détourner le corps enseignant de ses obligations principales - recherche et enseignement -

mais, bien souvent, elle relève maîtres et élèves de la discipline dans la réflexion et de la constance dans l'effort, ascèses indispensables à qui veut exceller à l'Université. Quant à cette autre obligation nouvelle, multiplier et d'intensifier les services à court terme qu'il faut rendre à la société, elle peut certes stimuler la recherche orientée vers les applications. Mais cette intrusion de l'utile dans l'université se fait encore au détriment des activités essentielles que sont l'enseignement supérieur et la recherche fondamentale.

3.4. Quant au plafonnement progressif des dépenses en faveur des universités, il va de soi que, dans la mesure où il signifie la suppression de moyens indispensables au bon fonctionnement de l'enseignement ou de la recherche (en règle générale c'est elle la plus menacée), il leur cause un préjudice certain. Mais on ne saurait souligner trop que là n'est pas plus inquiétant: la nécessité de choisir, aussi bien dans le programme des cours que parmi les projets de recherche, peut même être une bonne chose en soi. En revanche, ce qu'il faut sérieusement craindre, c'est que la pénurie n'influe sur les critères de sélection, portant ainsi directement atteinte à la liberté essentielle de l'Université; qu'entre deux enseignants, l'on choisisse le moins cher et non le meilleur; qu'entre deux plans d'études, on donne la préférence à celui qui attire le plus d'étudiants plutôt qu'à celui qui donne la meilleure formation; qu'entre deux projets de recherche, l'on retienne "le plus utile" et non le plus original ni celui de la qualité la plus haute.

L'analyse qui précède serait incomplète s'il n'était fait mention d'un autre phénomène encore, qui n'est pas propre aux universités mais qui, suite à l'expansion rapide dont elles ont été l'objet, y a pris des proportions considérables. Il s'agit de la bureaucratisation. Par ses actions à

l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, par ses effets "chronophages" et dissipateurs d'énergies précieuses, la bureaucratisation porte gravement préjudice aux libertés de l'Université: elle est, elle aussi, néfaste aux activités de recherche et d'enseignement. Jointe aux autres facteurs, elle explique la tendance au repli et l'atmosphère de résignation qui, peu à peu, semblent gagner toutes nos universités.

4. Comment faire face à la situation?

Avant de répondre à la deuxième question posée dans le titre de cet exposé "Quelles mesures prendre?", peut-être n'est-il pas inutile de s'arrêter brièvement encore à la situation de nos universités pour en apprécier le sérieux. Certes, nombreux sont ceux qui, à la lecture de l'analyse qui précède, se récrieront: "Pourquoi peindre ainsi le diable sur la muraille? Comparée à celle des universités d'Allemagne, de France ou d'Italie, la situation de nos hautes écoles n'est-elle pas satisfaisante? Pas de surpopulation gênante, pas de numerus clausus officiel, pas d'actions syndicales chez les enseignants! Et puis n'est-il pas certain que, d'ici quelques années, les effectifs des étudiants vont diminuer? Alors un peu de patience, et tout s'arrangera!" Je ne partage pas cet optimisme, davantage inspiré, me semble-t-il, par la médiocrité de nos ambitions pour l'Université que fondé sur l'appréciation objective de la situation. Certes, les structures politiques du pays, la stabilité de ses institutions et la prudence légendaire de son opinion publique ont évité, à nos hautes écoles comme à l'ensemble de nos Etats, ces sautes de régime qui ont si gravement perturbé la vie de nombre d'universités en Europe. Mais la progressivité des transformations constatées ne doit pas masquer leurs effets pernicieux, déjà notoires dans

certaines facultés. Qu'on le veuille ou non, les pesanteurs de la démographie, de la démocratisation et de la bureaucratisation, les pressions de la politique et de l'économie rendent chaque année plus précaire la marge de liberté dont jouissent nos universités. Quant à la diminution, prétendue prochaine, des effectifs d'étudiants, la multiplicité des causes et la contrariété des effets pourraient bien en reporter l'apparition au delà de la présente décennie. Brandie par certains, cette perspective, rassurante mais fragile, ne pourrait être qu'un leurre: la lente dégradation du climat des universités peut durer de longues années si rien n'est entrepris pour renverser la vapeur.

Mais alors, quelles devraient être ces actions propres à redresser la situation? Il n'est évidemment pas question, dans le cadre de cet exposé, de les présenter en détail. Mais on peut les schématiser de la façon suivante:

Premièrement faire une appréciation réaliste des besoins et des moyens en matière d'enseignement tertiaire, universitaire et non universitaire, et de recherche fondamentale et orientée⁴⁾ dans notre pays.

Secondement, délimiter les objectifs de l'enseignement tertiaire et évaluer l'ampleur des efforts de la recherche pour les dix années à venir, en séparant clairement ce qui relève de la responsabilité des universités et du Fonds National d'une part, des établissements tertiaires non universitaires d'autre part.

Troisièmement, sur la base des études qui viennent d'être mentionnées, revoir les structures fondamentales de l'enseignement universitaire et les moyens qui lui seront nécessaires, en tenant compte d'une part des résultats obtenus par les réformes pratiquées ces dernières années dans l'enseignement secondaire et d'autre part de l'élargissement de la demande sociale. Quelques commentaires sont ici nécessaires.

Concernant la première opération, à savoir l'appréciation réaliste des besoins et des moyens du pays en matière d'enseignement tertiaire et de recherche il importe de souligner de quelle ampleur ont été les changements qui, en qualité comme en quantité, ont affecté ces besoins au cours des trente dernières années: d'un côté l'élargissement de la demande sociale - voir sous chiffre 2.1 ci-dessus - et l'explosion des connaissances; d'un autre côté l'extension et le renouvellement du marché de l'emploi⁵⁾. Pour ce qui est des moyens, c'est-à-dire principalement des établissements d'enseignement tertiaire et de recherche eux-mêmes, leur évolution paraît avoir été fort différente selon que l'on considère les universités ou hautes écoles d'une part, les établissements d'enseignement tertiaire non universitaire d'autre part. Au cours de ces 40 dernières années, aucune université n'a été créée⁶⁾ dans notre pays, et les facultés nouvelles en Suisse peuvent se compter sur les doigts d'une seule main.

En revanche, durant la même période, on a assisté à de nombreux et importants changements parmi les établissements - officiels et privés - d'enseignement tertiaire non universitaire⁷⁾.

Pour ce qui est la seconde étude, à savoir la délimitation des objectifs de l'enseignement tertiaire et l'évaluation de l'ampleur des efforts de recherche pour les dix années à venir, il s'agit d'une entreprise de la plus grande importance pour l'ensemble des hautes écoles suisses.

Limitons-nous à l'enseignement: qu'on le veuille ou non, l'époque où, dans leur quasitotalité, les étudiants arrivaient à l'Université à l'âge de 18 ou 19 ans, porteurs d'un baccalauréat ou d'une maturité attestant une formation secondaire relativement large et de bonne qualité, cette époque est aujourd'hui révolue. Non seulement la formation donnée par l'enseignement secondaire supérieur s'est spécialisée, mais de plus en plus nombreux sont les candidats aux études universitaires qui, déjà

entrés dans la pratique pour y gagner leur vie, ne peuvent donner qu'une partie de leur temps à leurs études. Parallèlement, il y a longtemps que, dans notre pays, se sont fait sentir les besoins d'une formation récurrente digne de ce nom. Or, à part quelques tentatives locales, rien de structuré n'a été mis en place dans nos universités⁸⁾. Pourra-t-on, longtemps encore, abandonner cette formation, appelée à jouer un rôle peut-être décisif au cours de la prochaine décennie, aux aléas des politiques divergentes des cantons ayant une université?

Enfin, pour ce qui est de la troisième action à entreprendre, à savoir la révision des structures fondamentales de l'enseignement universitaire et des moyens qui lui seront nécessaires, il va de soi qu'elle devra se fonder sur les conclusions qui auront été obtenues dans les études précédentes. Tenons-nous encore à l'exemple de l'enseignement. Dans la mesure où les universités acceptent les principes de l'enseignement à temps partiel et de l'enseignement en alternance ("sandwich courses"), dans la mesure où les facultés accueillent largement des étudiants dont la formation préuniversitaire ne correspond plus aux exigences traditionnelles - comme c'est le cas déjà aujourd'hui -, nos hautes écoles se trouvent confrontées à des problèmes de pédagogie certes, mais aussi d'organisation, dont la solution touche inévitablement aux structures actuelles. Se trouvent alors posés deux problèmes: premièrement: l'extension à toute l'Université d'une année propédeutique, - année de formation générale visant à orienter, et à sélectionner les étudiants - secondement: l'introduction d'unités capitalisables dans tout l'enseignement supérieur. Le point crucial reste ici de savoir si, compte tenu des moyens à disposition, de tels changements sont compatibles avec l'indispensable maintien des exigences fondamentales de la formation universitaire et, dans l'affirmative, comment il faut procéder. Ces exigences fondamentales sont bien connues: assurer à l'enseignement et la recherche conduits

dans nos universités une qualité et un niveau concurrentiels au plan international. Car rien ne servirait de se leurrer: renoncer à ces exigences fondamentales, ce serait accepter la destruction à plus ou moins long terme, de nos hautes écoles et admettre leur remplacement par des écoles techniques ou professionnelles supérieures... avec les conséquences désastreuses que l'on sait pour notre enseignement secondaire, notre industrie et notre économie.

5. Un défi aux universités

Après avoir tenté de poser un diagnostic sur l'évolution actuelle des universités suisses, après avoir proposé un certain nombre d'actions en vue de redresser cette évolution, le présent exposé serait incomplet s'il ne contenait quelques éléments de réponses aux deux questions qui se posent maintenant: Qui doit prendre la responsabilité de définir puis de conduire les études nécessaires? Qui doit prendre l'initiative des opérations?

Commençons par la première question: qui doit prendre la responsabilité de définir puis de conduire les études nécessaires? Rappelons qu'il s'agit premièrement de faire une appréciation réaliste des besoins et des moyens en matière d'enseignement tertiaire et de recherche, seconde-ment d'en délimiter les objectifs à long terme et troisième-ment de suggérer les réformes de structure et les moyens nécessaires pour faire face aux besoins du pays durant les prochaines décennies. On songe tout de suite à l'un des organes officiels qui sont déjà chargés de responsabilités à l'échelon suisse dans le domaine de l'enseignement supérieur: Conseil suisse de la science (CSS), Conférence universitaire suisse (CUS), Commission de planification de la CUS (CPU), Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) par exemple. Il est patent que

se fondant sur l'expérience acquise, l'un ou l'autre de ces organes pourrait apporter sa contribution aux travaux envisagés. Toutefois, chacun d'entre eux a déjà sa propre mission, mission officielle dont l'étendue et l'urgence sont considérables: comment disposerait-il du temps et de l'indépendance nécessaires pour la nouvelle tâche? Au surplus, la complexité et l'ampleur des problèmes demandent qu'ils soient abordés dans une perspective à long terme, avec la sérénité et l'objectivité suffisantes. Cela est-il possible dans le tohu-bohu des obligations et des soucis à court terme, sous la pression desquels travaillent aujourd'hui les organes officiels? L'idée vient alors de se tourner vers la Conférence des recteurs des universités suisses (CRS). Organe non gouvernemental, émanation directe des universités, cette Conférence paraît comme prédestinée à se saisir des problèmes qui ont été évoqués, problèmes au centre desquels se trouve l'Université, sa vocation au sein de notre système d'éducation et plus particulièrement sa place parmi les établissements d'enseignement tertiaire et de recherche. Malheureusement, la composition de la CRS change vite, et cela constitue un obstacle sérieux, pour peu que l'on songe à la durée des études à entreprendre. Qui pis est, les recteurs ont eux aussi des tâches urgentes et subissent eux aussi des pressions officielles: ainsi des considérations de disponibilité et d'indépendance conduiraient inévitablement la CRS à confier tout ou partie de l'entreprise à un ou plusieurs groupes de travail ad hoc.

C'est ainsi que s'impose peu à peu l'opinion selon laquelle il serait plus réaliste de confier d'emblée la responsabilité de définir et conduire les études envisagées à une commission permanente pour l'Enseignement supérieur⁹⁾.

Formée de personnalités d'expérience en matière d'enseignement supérieur et de recherche, personnalités disponibles et indépendantes tout à la fois parce que n'exerçant plus de fonction exécutives importantes, cette commission con-

sultative pourrait assumer en pleine liberté la responsabilité de définir, puis de conduire les études suggérées plus haut.

Pour ce qui est de la deuxième question - à savoir qui doit prendre l'initiative de lancer le projet et donner le mandat à la commission, il semble bien que ce soit là l'affaire des professeurs, des universités et singulièrement de l'organe qui - nolens volens - porte devant le pays et devant eux la responsabilité de l'avenir de notre enseignement supérieur: La Conférence des recteurs suisses s'en sentira-t-elle le devoir? En aura-t-elle la volonté et le courage...?

Pourrait-elle compter sur le soutien de l'Association suisse des professeurs d'université? Faire face à la situation déclinante de nos universités, chercher et trouver les voies et moyens pour redresser cette situation durant les prochaines décennies - probablement les plus critiques pour notre enseignement supérieur -, cela constitue dans les circonstances présentes un véritable défi. A qui donc appartient-il en premier lieu de relever ce défi, sinon aux professeurs, aux universités et à leurs porte-parole à l'échelon national?

Notes

- 1) Dans tout ce qui suit, on comprend sous le terme "universités suisses", l'ensemble des sept universités cantonales (Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich), la haute Ecole de St-Gall et les deux Ecoles polytechniques fédérales.
- 2) De 1965 à 1979, le nombre absolu des étudiants inscrits dans les universités suisses a passé de 32931 à 58953, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 4,2 %. Il est intéressant de comparer cette valeur à celles du même taux caractérisant durant la même période les accroissements des effectifs d'étudiants dans les établissements de type universitaire des principaux pays industrialisés

RFA	8,7 %	Royaume Uni	3,3 %
Italie	7,7 %	USA	3,6 %
France	6 %	Japon	5,7 %

(Statistiques établies par l'Institut d'Education, Paris 1980)

- 3) Les contributions qui, dès 1981, seront versées par les cantons sans université ne parviendront pas, selon toute vraisemblance, à compenser les conséquences jointes de l'assainissement des finances fédérales et de la dévaluation de la monnaie.
- 4) Le troisième rapport du Conseil suisse de la Science (Berne 1978) constitue un effort considérable en vue d'une telle appréciation. Mais il devrait être possible d'atteindre à plus de rigueur, plus de clarté et surtout plus de concision.
- 5) Le troisième rapport du Conseil suisse de la Science (Berne 1978) page 319, a dénombré pas moins de 180 filières différentes dans le seul secteur de l'enseignement tertiaire non universitaire.
- 6) L'émergence de l'EPFL en 1969 n'a pas été le résultat d'une création, mais bien de la séparation - pour des raisons financières - de l'EPUL d'avec l'Université de Lausanne.
- 7) A la connaissance de l'auteur de ces lignes, il n'existe pour notre pays aucune étude sérieuse sur l'évolution comparée de la demande sociale, du marché de l'emploi et des établissements d'enseignement et de recherche couvrant l'ensemble de l'enseignement tertiaire au cours de ces vingt dernières années.
- 8) A titre indicatif, les universités du Royaume Uni - lesquelles ne passent pas pour être particulièrement progressistes en matière d'enseignement supérieur - assurent à ce jour la formation, en plus de près 300'000 undergraduates et graduates à plein temps, de 400'000 adultes étudiant à temps partiel, sans compter les 80'000 personnes qui suivent les cours de l'Open University (The Universities and Continuing Education, The Committee of Vice-Chancellors and Principals and The University Council for adult Education, London 1980).
- 9) Pourquoi ne s'inspirerait-on pas de l'exemple de la Carnegie Commission for Higher Education aux Etats-Unis? Bien que d'origine entièrement privée, cette Commission s'est acquise par ses travaux une autorité et une influence sans égale auprès des Etats et des universités d'Outre-Atlantique.